

M A I R I E
DE
BOUSSENS
HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Année Scolaire 2017/2018



1) **HORAIRES ET CIRCUITS**

(Voir fiche ci-contre)

2) **ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

LES ELEVES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS :

- le matin **AVANT** la montée dans le car
- le soir **APRES** la descente du car

Les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle et les enfants de – 6 ans devront être récupérés à l'arrêt du bus uniquement par les parents ou une personne désignée à l'accompagnatrice par ECRIT. Aucune demande ORALE ne sera prise en compte.

3) **DISCIPLINE ET COMPORTEMENT**

L'année passée quelques élèves ont eu durant les transports des attitudes inacceptables, nous rappelons que le règlement du Conseil Départemental prévoit une exclusion temporaire du car de ramassage.

EXPLIQUEZ-LE A VOS ENFANTS.

Boussens, le 18 août 2017.

Le Maire,
C. SANS

